

L'internement des Nomades en France s'inscrit dans le cadre d'une politique de persécution mise en œuvre par les autorités françaises et contre une population surveillée, contrôlée et identifiée depuis le début du XX^e siècle. Durant la Seconde Guerre mondiale, d'octobre 1940 à mai 1946, au moins 6 500 personnes, hommes, femmes et enfants, en grande majorité françaises, sont spoliées de leurs biens et enfermées dans des camps d'internement.

Ces familles nomades, foraines ou itinérantes traversent la guerre derrière les barbelés dans des conditions inhumaines. Sous-alimentés, exposés aux maladies, contraints aux travaux forcés, de nombreux internés décèdent dans les camps ou dans les hôpitaux environnants.

À partir de 1943, certains internés sont déportés vers l'Allemagne dans le cadre d'une nouvelle politique répressive de l'occupant allemand. D'autres, libérés des camps français, sont raflés dans le Nord et le Pas-de-Calais, sous administration militaire allemande, et déportés vers Auschwitz-Birkenau avec le convoi «Z» du 15 janvier 1944.

L'internement se poursuit bien après la fin de la guerre et le dernier camp français n'est fermé qu'en juin 1946. Avec ce livret, le Mémorial de la Shoah propose un éclairage synthétique sur une histoire longtemps méconnue et occultée de la mémoire nationale.

13 €

ISBN : 978-2-916966-81-6



9 782916 966816



Théophile Leroy

L'INTERNEMENT DES NOMADES UNE HISTOIRE FRANÇAISE 1940-1946

Mémorial de la Shoah

On a souvent établi des parallèles entre la communauté juive et les communautés sinti et roma. Ne serait-ce que par le destin de stigmatisation, de mise au ban de la société, depuis des millénaires, jusqu'à l'idéologie nazie distinguant la race aryenne de toutes les autres races dites « inférieures » dont faisaient partie les Juifs et les Tsiganes.

Simone Veil

Discours prononcé à l'occasion de la remise du prix européen des droits civiques Sinti et Roma, Berlin, Allemagne, 2010



Simone Veil et Matéo Maximoff lors d'une cérémonie devant l'ancien camp de Drancy. Années 1980. Coll. FNAASAT/Médaille de Matéo Maximoff, Paris

TERMINOLOGIE

Théophile Leroy

L'INTERNEMENT DES NOMADES



UNE HISTOIRE FRANÇAISE 1940-1946

Mémorial de la Shoah

STIGMATISATION ET CONTRÔLE DES NOMADES AU DÉBUT DU XX^E SIÈCLE



Auteur inconnu
(photographie de
police judiciaire),
Prise des empreintes
digitales et
photographie
judiciaire en plein
air d'une famille de
Nomades réalisées
par la Brigade
régionale de police
mobile de Dijon,
vers 1908-1910.
Coll. Musée Nicéphore-
Niépce.

La surveillance des Nomades au tournant du siècle

Pourtant intégrés dans les circuits économiques régionaux et transfrontaliers depuis plusieurs siècles, les déplacements des travailleurs itinérants et saisonniers, des « marchands ambulants », des familles dites « bohémiennes », foraines ou réputées nomades, suscitent peu à peu réprobation et défiance. La crise économique des années 1880, l'industrialisation et l'urbanisation bouleversent les structures et les éonomies des mondes ruraux et transforment le regard porté sur les familles itinérantes. Les discours xénophobes sur l'insécurité des campagnes assimilent les familles itinérantes françaises à des vagabonds associés et apatrides, porteurs de maladies, espionnant et pillant les territoires.

Le 20 mars 1895, un premier dénombrement empirique de tous les « nomades, bohémiens, vagabonds » vivant en France est organisé par le gouvernement. Le rapport de la commission extraparlimentaire faisant suite au recensement donne le nombre de « 25 000 nomades en bandes voyageant en roulottes » sur le territoire français. En 1907, au moment où la question sécuritaire occupe les débats publics, le gouvernement français crée les brigades régionales de police mobile qui sont placées sous l'autorité de la Sûreté générale. Ces brigades ont pour mission de procéder à un fichage préventif des familles itinérantes selon les nouveaux procédés d'identification développés par Alphonse Bertillon (photographies, mensurations et empreintes digitales). À la même période, les parlementaires s'emparent de la question et élaborent un projet de loi

visant à établir une réglementation des professions itinérantes. Le terme de « nomade » s'impose dans les débats parlementaires pour réprimer un mode de vie associé au vagabondage et à la criminalité.

Au tournant du siècle s'amorce un contrôle coercitif des métiers itinérants dans la plupart des pays d'Europe. Les différents services de police élaborent des systèmes de fichage préventif des familles pour combattre ce qui prend le nom de « fléau bohémien » ou de « peste tzigane ». En 1905, la police bavaroise publie un volume qui développe une politique raciale affirmée. mineux registre de recensement compilant les données récoltées sur les populations dites « Tsiganes », le Zigeuner-Buch (« Livre des Tsiganes ») comprenant photographies et signalements.

« Tous sont des pillards et des voleurs, et surtout celle à la région qu'ils traversent et surtout celle où ils séjournent : les légumes des potagers, les volailles dans les basses-cours, le porte-monnaie oublié sur une table, près d'une porte ou d'une croisée ouvertes, un veau ou un cheval à l'herbage, tout leur est bon à prendre, ils vivent sur notre sol comme en terrain conquis, sans souci des lois civiles qu'ils ignorent, ne déclarant jamais ni mariage, ni naissance, ni décès, et sans respect des lois pénales qu'ils violent effrontément. Quant aux prescriptions de l'hygiène, ils ne s'en doutent même pas, et souvent leur passage est accompagné de maladies endémiques et contagieuses qu'ils véhiculent dans leurs infectes voitures. »

Déclaration de Marc Réville (1863-1920), député du Doubs, à la Chambre des Députés, séance du 7 juillet 1908. Journal Officiel. Documents parlementaires, octobre 1909, p. 1213.

Les Nomades dans l'entre-deux-guerres



4290
X

4291
X



4292
X

4293
X



P 238 / 56

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la vie quotidienne des Nomades est soumise à un régime particulier d'exclusion. La loi de 1912 entraîne de nombreuses restrictions et contraint les porteurs de carnets à entretenir des rapports quotidiens avec l'administration, la police et la gendarmerie. Dans les années 1920, de nombreuses municipalités prononcent des arrêtés qui limitent le stationnement des Nomades à 48 heures, ce qui oblige les familles à se déplacer constamment. Les autorités de police s'efforcent de constituer des fichiers départementaux et un fichier national pour recenser la présence de tous les Nomades en France.

L'inscription des familles et de leurs descendances au titre du statut des Nomades suscite une discrimination au quotidien et l'exclusion d'une catégorie de la population du régime conventionnel de la citoyenneté: l'accès aux droits civiques et sociaux se trouve en effet limité par un traitement à part, qui favorise une suspicion généralisée.

A l'échelle du territoire, les « services des Nomades » en préfecture présentent cependant une très grande diversité d'un département à l'autre et de nombreux règlements correctifs sont promulgués dans les années 1920: le maillage inégal du territoire permet d'échapper aux contrôles et, après la crise de 1929, la catégorie « nomade » devient le refuge des laissés-pour-compte et des vagabonds. Face à ces difficultés, le ministère de l'Intérieur favorise certaines mesures arbitraires à l'encontre des Nomades: en 1931, des accords avec la Belgique et le Luxembourg visent à interdire la circulation aux frontières de familles désignées nommément; en 1936, un fait-divers provoque des opérations coordonnées de contrôle et d'identification évoquées sous le terme de « rafles » par la presse.

René Gendre,
« Gitans » de Montreuil
à la fin des années 1930.
Coll. La contemporaine/
fonds René Gendre.

MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire)
 Novembre 1941 — janvier 1945

Le camp de Montreuil-Bellay est un maillage essentiel du réseau d'internement des Nomades en France. Il concentre les familles nomades auparavant internées dans les premiers camps de la zone occupée, créés à la fin de l'année 1940. Le camp ouvre en novembre 1941. Au total, plus de 1800 Nomades sont internés dans cette ancienne poudrière, située près de Saumur, entre 1941 et 1945 et surveillés par des gendarmes français. Des sœurs de la congrégation des Franciscaines Missionnaires de Marie ont volontairement partagé le quotidien des internés et assuré l'instruction religieuse des enfants. En 1943, des libérations sont accordées notamment à des familles belges. Le camp ferme en janvier 1945, les internés restant sont alors transférés à Jargeau (Loiret) et au camp des Alliers (Charente).

Auteur inconnu.
 Groupe de
 Nomades au camp
 de Montreuil-Bellay,
 vers 1944.
 Coll. Jacques Sigol.



MONTREUIL-BELLAY
CAPITALE DE GUERRE DES GITANS



Cette vieille gitane porte à son cou un collier de bois, d'un tel poids qu'elle ne peut le lever sans l'aide de son mari.

UNE DES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE DE MOUVEMENT A ÊTRE DE FIXER LE PEUPLE ÉCRANT



Les derniers nomades arrivés au camp de Montreuil-Bellay. En arrière-plan, le camp de la Chapelle. Ce camp d'attente accueillait auparavant les « nomades ».



Juste avant les internements, les gendarmes ont séquestré les enfants, les femmes ont été séparées de leur mari, les hommes ont été séparés de leur femme.

Cypriotes 44

Les gendarmes ont séquestré les enfants, les femmes ont été séparées de leur mari, les hommes ont été séparés de leur femme.

L'esprit de famille chez les Gitans

Les gendarmes ont séquestré les enfants, les femmes ont été séparées de leur mari, les hommes ont été séparés de leur femme.



Juste avant les internements, les gendarmes ont séquestré les enfants, les femmes ont été séparées de leur mari, les hommes ont été séparés de leur femme.



Juste avant les internements, les gendarmes ont séquestré les enfants, les femmes ont été séparées de leur mari, les hommes ont été séparés de leur femme.

TOURTE LA VIE 29 juin 1944

« Montreuil-Bellay, capitale de guerre des Gitans », Tourte la vie, 29 juin 1944.
 Coll. FNASAT/Médiathèque Mathéo Maximoff, Paris.



*pendant la foire devant la
baraque -*



gitans alsaciens -

L'internement en zone non occupée

Pour les familles nomades se déplaçant dans la zone non occupée avant la guerre, l'assignation à résidence reste la norme. La grande majorité des Nomades internés en zone non occupée sont originaires des espaces alsaciens et mosellans. Expulsés par les Allemands à l'été 1940, ces réfugiés nomades, de nationalité française pour la plupart, sont internés à l'instar des familles juives expulsées et de milliers d'étrangers fuyant l'avancée allemande.

Les premiers Nomades sont internés à partir d'octobre 1940 au même titre que les étrangers. Cette politique d'internement repose sur une législation lapidaire: seule une circulaire du ministre de l'Intérieur du 28 septembre 1940 prescrit l'internement des « nomades français » parmi huit autres catégories de réfugiés. Les principaux camps où les familles nomades sont enfermées sont situés à Agde (Hérault), Argelès, Barcarès, Rivesaltes (Pyrénées-Orientales)

et Gurs (Basses-Pyrénées). Ces lieux ont été construits à l'origine pour interner les républicains réfugiés en France après la guerre civile espagnole.

Les deux seuls camps réservés exclusivement aux Nomades en zone non occupée sont créés par le régime de Vichy: il s'agit de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) et Saliers (Bouches-du-Rhône). En avril 1941, le préfet des Hautes-Pyrénées ordonne l'internement de tous les Nomades du département sur le plateau de Lannemezan, dans un hôpital en ruine gardé par la gendarmerie. En novembre 1942, les Nomades internés sont regroupés dans un nouveau camp construit ex nihilo: Saliers. Ce camp est conçu comme un instrument de propagande du régime de Vichy et une vitrine acceptable de l'internement. Entre octobre 1940 et août 1944, près de 2 000 Nomades connaissent l'internement en zone non occupée.

Friedel Bohny-Reiter,
Vues du camp
de Rivesaltes et
portraits d'internés,
page 28 de l'album
photographique
De mon travail au
camp de Rivesaltes,
12 novembre 1941 -
25 novembre 1942,
montage de tirages
collés sur papier,
formats divers.

Coll. Archiv für
Zeitgeschichte,
NL Friedel Bohny-
Reiter/12, Zurich.

1944

Jargeau (le Camp) le 16 juillet 1945.

Je soussignée, Jeanne Ziegler, mère de trois enfants reconnus tels, le nom de Bauer avec qui je suis depuis quinze ans, internée au Camp de Jargeau (Loiret) à l'initiative du Directeur Général du Service de la Santé à Orléans.

Monsieur le Directeur Général,

Ces trois enfants se sont internés après moi à cinq ans, le même camp que je connais fort Jargeau et, depuis le 18 janvier 1945, avec qui je vis pendant quinze ans, mon homme, avec qui je suis mariée et avec moi, et me donne trois enfants qui sont nés en France :

Bauer Antoine N° 58375 - Blot 17, à
Bauer Heinrich von Oranienburg Berlin
Deutschland
Heinrich Zieglerstraße

De Antoine Bauer je n'ai plus de nouvelle depuis près de deux ans, mon homme et il encre en vie ? je l'ignore, mais ce sont les personnes internées à Jargeau.

Les trois enfants, mes hommes, lesquels je n'inclus à ces faits. En raison pour laquelle je n'ai pu m'accorder la libération par le Directeur Général, c'est pour m'accorder la libération par le Directeur Général, un avenir bien de faire à mes chers enfants. Donnez-moi les moyens m'inscrire au Directeur et combien je suis en votre reconnaissance, que mon

je désire vous dire, Monsieur le Directeur, que mon homme a six ans et combien il est faible et que de santé médiocre.

Demande de libération de Jeanne Ziegler, internée à Jargeau avec ses trois enfants au directeur du camp. Elle demande des informations sur son mari, Antoine Bauer, déporté le 13 janvier 1943 depuis le camp de Poitiers-Loiret, 16 juillet 1945. Coll. Archives départementales du Loiret, 175 W 34107.

et me fait à cela et cette volonté et me fait connaître de moi-même toute ma confiance en vous, Monsieur le Directeur, et veuillez agréer, mon plus profond respect, quant à mon dévouement et vous est tout affectueux,
Jeanne Ziegler
Camp de Jargeau

Il faudrait en double et se tenir pour la date de camp à 2,2 ans - Les parents sont des jeunes personnes jusqu'à l'âge de 18 ans - un tout fidèle.



Carte des persécutions et de l'internement

Le 22 juin 1940, l'armistice partage la France en deux grandes zones: la zone occupée et la zone non occupée, sous administration militaire allemande et la zone non occupée, sous l'autorité de Vichy, séparées par une ligne de démarcation contrôlée par l'armée allemande. La zone occupée est elle-même divisée en plusieurs territoires: les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont placés sous l'autorité du commandement militaire situé à Bruxelles. Les Allemands occupent la côte atlantique et interdisent le retour des réfugiés dans les régions de l'Est et du Nord de la France (zone réservée). L'Alsace et la Moselle sont annexées au Reich.



